CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 janvier 2017 à 9 h 30 « Projections démographiques »

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet?

Les projections démographiques de l'INSEE, actualisées tous les 5 ans environ, servent de base aux projections du système de retraite du COR. Les prochaines projections du COR, qui seront publiées dans le rapport annuel de juin 2017 et un rapport thématique en septembre 2017, s'appuieront sur les projections démographiques à l'horizon 2070 que l'INSEE vient de publier et qui succèdent aux projections à l'horizon 2060 publiées en 2010.

La démographie est déterminante en matière de retraite. En particulier, l'équilibre financier du système de retraite est lié au rapport entre le nombre de personnes âgées et le nombre de personnes en âge de travailler, et l'équité entre générations en matière de durée de retraite dépend des évolutions de l'espérance de vie.

L'analyse des données démographiques est complétée dans ce dossier par des analyses sur l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) et la durée de retraite des générations successives en distinguant le nombre d'années passées à la retraite avec ou sans incapacités.

I – Les nouvelles projections démographiques INSEE à l'horizon 2070

- Comment l'INSEE a révisé ses hypothèses de fécondité, de migrations et de mortalité? Pour chaque variable, l'INSEE prolonge les tendances des vingt dernières années, l'hypothèse centrale tendancielle étant complétée par une variante basse et haute illustrant l'incertitude sur l'évolution de cette tendance (<u>documents n° 2</u>, <u>3</u> et <u>4</u>).
- Quelle hypothèse de fécondité ? L'INSEE a maintenu l'hypothèse de 1,95 enfant par femme pour l'indicateur conjoncturel de fécondité, avec deux variantes à 1,8 et 2,1.
- Quelle hypothèse de solde migratoire? L'INSEE s'est livré à une analyse des différents flux migratoires d'entrées et de sorties sur les années 2006 à 2013 : les mobilités se sont globalement accrues au cours de cette période, mais les sorties du territoire français se sont davantage accrues que les entrées, si bien que le solde migratoire a baissé (document n° 5). Le solde migratoire projeté est ainsi revu à la baisse : +70 000 au lieu de +100 000 pour l'hypothèse centrale, avec deux variantes à +20 000 et +120 000.
- Quelle hypothèse de mortalité ou d'espérance de vie ? La baisse de la mortalité aux âges élevés dans les années qui ont suivies la canicule de 2003 est maintenant intégrée dans la tendance de long terme à la baisse de mortalité. Par conséquent l'allongement de l'espérance de vie apparaît plus rapide après 2040 dans les nouvelles projections que dans les anciennes, surtout pour les hommes.

- Quelles conséquences de ces nouvelles hypothèses sur le rapport démographique? Comme dans les précédentes projections, le rapport entre le nombre de personnes âgées (plus de 60 ou 65 ans) et le nombre de personnes en âge de travailler (de 20 à 60 ou 65 ans) augmenterait rapidement jusqu'en 2035/2040, cette augmentation étant plus lente et plus incertaine ensuite. Par rapport aux précédentes projections, ce rapport est révisé à la hausse après 2040 (+6 % en 2060) : l'espérance de vie plus élevée conduirait à davantage de personnes âgées et le solde migratoire moins élevé conduirait à moins de personnes en âge de travailler (document n° 6).
- Quelles conséquences de ces nouvelles hypothèses sur l'espérance de vie et la durée de retraite des générations successives? L'espérance de vie augmente toujours au fil des générations. Cependant, l'INSEE constate que les taux de mortalité observés à chaque âge n'ont que faiblement baissé pour les générations nées entre 1941 et 1956, notamment chez les femmes, et projette que cette pause dans la baisse de la mortalité se poursuivra pour ces générations (document n° 7). Ainsi l'espérance de vie et donc la durée de retraite des générations nées vers 1955 est révisée à la baisse; c'est l'inverse pour les générations nées vers 1940 ou après 1965. Comme dans les projections précédentes, la hausse projetée de l'espérance de vie entre les générations 1950 et 1990 apparaît très sensible à l'hypothèse de mortalité retenue : entre +3,4 ans et +7,5 ans de gains d'espérance de vie à 60 ans selon que l'on considère l'hypothèse basse ou haute. Il en serait de même pour la durée de retraite projetée (document n° 10).

II – Espérance de vie et durée de retraite sans incapacité

- Comment évoluent les taux d'incapacité aux différents âges? Les taux d'incapacité, qui augmentent avec l'âge, peuvent être suivis de 2008 à 2014 grâce à l'enquête européenne SILC. Si les niveaux diffèrent d'un pays à l'autre, on n'observe pas dans chaque pays étudié de variations significatives sur cette période (document n° 8). Une analyse multi-sources indique qu'il y aurait plutôt eu en France une « expansion des incapacités » au cours des années 2000, c'est-à-dire une hausse de l'espérance de vie avec incapacité plus rapide que celle de l'espérance de vie sans incapacité (document n° 9), mais des données récentes suggèrent que la tendance serait plus favorable depuis 2008.
- Quelles conséquences pour la durée de retraite avec ou sans incapacité? Si l'on fait l'hypothèse que les taux d'incapacité à chaque âge demeureront constants dans le futur, ce qui s'apparente plutôt à un scénario pessimiste d'expansion des incapacités, la durée de retraite sans incapacité serait assez stable entre les générations 1950 et 1990, tandis que la durée de retraite avec incapacité augmenterait légèrement au fil des générations; ces résultats sont toutefois sensibles aux hypothèses retenues pour l'évolution de la mortalité et des incapacités (documents n° 10 et 11).

III – Conditions de travail passées et santé des retraités (complément au dossier du COR du 23 novembre 2016)

• Quel impact des conditions de travail passées sur l'état de santé à la retraite ? Les personnes qui déclarent avoir été exposées à des conditions de travail pénibles durant leur carrière sont plus nombreuses à se déclarer en mauvaise santé lors de la retraite, avec un lien établi entre contraintes physiques et santé physique d'une part, et risques psychosociaux et santé mentale d'autre part (document n° 12).